

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP

Le treize juin deux mille vingt-cinq à 18h15,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 30
DATE DE LA CONVOCATION	06/06/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/06/2025

OBJET :**Renouvellement de la concession de GRDF****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Nina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , M. Christophe PIERREL , M. Eric GARCIN , M. Elie CORDIER , Mme Esther GONON

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Catherine ASSO procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Pierre PHILIP, Mme Solène FOREST procuration à M. Joël REYNIER, M. Olivier BUTEUX procuration à M. Olivier PAUCHON, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, M. Bruno PATRON procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Esther GONON, M. Nicolas GEIGER procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Elie CORDIER

Absent(s) :

Mme Charlotte KUENTZ

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La commune de Gap est actuellement liée à GRDF (Gaz Réseau Distribution France) par un contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé en date du 06 juillet 2000 et qui arrive à échéance le 5 juillet 2025.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est compétente pour organiser le service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

GRDF, en tant que gestionnaire du réseau de distribution de gaz naturel sur le territoire national, a manifesté son intérêt pour le renouvellement de cette concession.

Ce nouveau contrat de concession vise à définir les obligations de GRDF en matière d'exploitation, d'entretien, de développement et de renouvellement des infrastructures du réseau de distribution de gaz, ainsi que les modalités de rémunération de la concession pour la commune.

Il intègre également les enjeux liés à la transition énergétique, à la sécurité d'approvisionnement et à la qualité du service rendu aux usagers avec, en particulier, des indicateurs de performance et un plan d'actions pour la transition énergétique du territoire pour la période 2025-2029.

La durée du nouveau contrat de concession de distribution de gaz est fixée à 30 ans à compter de la date de la signature.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la commission de l'Urbanisme, de l'Agriculture et de la Transition Énergétique réunie le 03 juin 2025 :

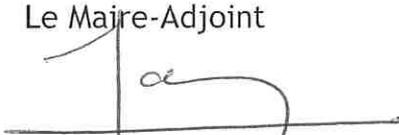
Article 1 : d'approuver :

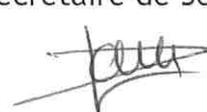
- le contrat de concession de distribution publique de gaz sur le territoire de Gap entre la commune de Gap et GRDF,
- le cahier des charges de concession pour la distribution publique de gaz sur le territoire de Gap et ses annexes en particulier, l'annexe 1, Dispositions locales et l'annexe 2, Plan d'actions pour la transition énergétique du territoire (2025-2029).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents spécifiés à l'article 1.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 42

Le Maire-Adjoint

Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance

Jérôme MAZET

Transmis en Préfecture le : 20 JUIN 2025
Affiché ou publié le : 20 JUIN 2025